



Maladie de Lyme : Circulez il n'y a rien à voir !

La maladie de Lyme, est une infection bactérienne transmissible à l'homme par piqûre de tiques. Selon la Direction générale de la Santé 68 000 nouveaux cas ont été dénombrés en 2018. Il s'agit de la forme la plus simple de la maladie, à laquelle il faut ajouter les formes disséminées tardives invalidantes estimées à au moins 25 000 cas supplémentaires. Il s'agit d'un problème de santé public majeur. Or, bon nombre de personnes qui souffrent de symptôme de la maladie de Lyme sont en errance diagnostique. Ils vont de médecin en médecin sans trouver une réponse satisfaisante. La réponse qui souvent leur est faite, est que leur grande souffrance est d'origine psychosomatique.

En 2016, la précédente Ministre de la Santé, M Touraine compte tenu de la gravité de la situation avait lancé le plan national de lutte contre la maladie de Lyme. Un groupe de travail du plan n'a jamais été créé : celui de la recherche. La maladie de Lyme fait l'objet de débats extrêmement vifs dans la communauté médicale à cause d'un manque de connaissances sur l'agent pathogène, *Borrelia burgdorferi*. Pour certains, la maladie a disparu après quelques semaines de traitement aux antibiotiques. Ces mêmes nient l'existence des formes tardives et complexes et très invalidantes de la maladie, et refusent d'appliquer les préconisations de la Haute autorité de Santé publiées en 2018. Pour eux, les examens cliniques et les tests diagnostics n'ont pas à être réévalués. Or, nous savons peu de chose sur l'agent pathogène de la maladie. Le traitement par antibiotiques est essentiellement empirique. Les recherches sur les maladies à tiques à l'INSERM et au CNRS restent totalement marginales

Face à ce problème majeur de santé publique, l'Assemblée nationale a constitué un groupe de travail qui a procédé à de multiples auditions. Ces auditions ont amené 80 députés, comme il n'y a aucun budget fléché sur les maladies à tiques, à déposer un amendement demandant que 10 millions d'euros soient prioritairement fléchés sur ces maladies au budget 2020. La Ministre de la recherche a refusé cet amendement au motif que la recherche sur la maladie de Lyme dépendait du Ministère de la Santé. De son côté, la Ministre de la Santé a refusé l'amendement au motif qu'il n'était pas opportun de créer un programme spécifique Lyme qui rentrerait en contradiction avec le plan Lyme, qui n'a aucun programme de recherche actuellement budgété !!

Il n'y aura donc aucun programme de recherche financé en 2020 sur un problème de santé publique majeur. Les questions fondamentales que sont la pathogénèse de la maladie, la nécessité de développer des tests fiables quel que soit le stade de la maladie et le développement de médicaments novateurs capables de soigner les malades y compris les plus sévèrement atteints ne font pas partie des priorités de Ministère de la recherche et de celui de la santé.

De leurs côtés, les USA s'appêtent à annoncer un financement exceptionnel sur le sujet alors qu'ils allouent déjà plus de 56 millions \$ par an auxquels il faut ajouter 35 millions \$ provenant de fondations privées sur les maladies vectorielles à tiques.

Comme le montre des archives de l'INA, dès 1987 lors des entretiens de Bichat, les questions concernant les formes tardives, complexes et très invalidantes de la maladie étaient clairement énoncées. Depuis plus de 130 ans avec les travaux de Louis Pasteur, la France a toujours su être aux avant-gardes de la lutte contre les maladies infectieuses. Pourquoi le gouvernement renonce-t-il à lancer une politique de recherche ambitieuse concernant cette épidémie ?

Le SNTRS-CGT revendique un programme de recherche sur la maladie de Lyme doté des financements nécessaires pour faire face à cet enjeu de santé publique.

Villejuif, le 4 décembre 2019